

Présentation du Budget 2010

SOMMAIRE

1 UN BUDGET MARQUÉ PAR UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE PERSONNES À ASSISTER ET PAR LA RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER	2
2 ANALYSE PAR MÉTIER	3
2.1 Direction	3
2.2 Support	3
2.3 Encadrement	4
2.4 Hébergement	4
2.5 Assistance	4
3 ANALYSE PAR COMPTE	4
3.1 Financement cantonal des prestations d'assistance	4
3.2 Produits d'hébergement	4
3.3 Produits frais médicaux	4
3.4 Autres produits – facturations diverses	4
3.5 Revenus des requérants	4
3.6 Produits divers	5
3.7 Charges d'assistance	5
3.8 Loyer et charges des appartements, centres et locaux	5
3.9 Frais de rénovation (Fonds)	5
3.10 Electricité des appartements, centres et locaux	5
3.11 Frais médicaux	5
3.12 Charges du personnel	5
3.13 Outsourcing surveillance	5
3.14 Frais d'exploitation des programmes d'occupation	5
3.15 Frais de véhicules	6
3.16 Assurances et taxes	6
3.17 Développement et exploitation de l'informatique	6
3.18 Honoraires de tiers	6
3.19 Frais de télécommunication	6
3.20 Frais d'administration divers	6
3.21 Pertes sur débiteurs	6
3.22 Intérêts et frais bancaires	6
3.23 Amortissement des immobilisations	6
3.24 Fonds de rénovation des immeubles	7
3.25 Attribution/Dissolution Ducroire	7
3.26 Attribution/Dissolution générale aux provisions et réserves	7
3.27 PP	7

Présentation du Budget 2010

1 UN BUDGET MARQUÉ PAR UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE PERSONNES À ASSISTER ET PAR LA RÉNOVATION DU PARC IMMOBILIER

Par rapport au budget 2009, le budget 2010 de l'EVAM se caractérise par une augmentation de 12.1% du financement cantonal, alors que la population moyenne est en hausse de 10.9%. Cette différence s'explique par trois facteurs principaux :

- L'augmentation du nombre de demandes d'asile constatée entre juillet 2008 et janvier 2009 a obligé l'établissement à ouvrir cette année un abri de protection civile à Nyon, qui n'était pas prévue au budget 2009 et qui devra encore être exploité en 2010, le nombre de personnes à héberger restant stable. Or l'exploitation d'une telle structure est particulièrement coûteuse en raison de l'encadrement qu'elle nécessite et de la fourniture de repas. Une structure de jour a également été ouverte afin d'éviter de voir la centaine de résidents livrés à eux-mêmes dans les rues de Nyon durant la journée. Ces efforts ont été récompensés puisque une excellente collaboration a pu s'établir avec les autorités et l'administration nyonnaises que l'EVAM espère capitaliser afin d'ouvrir une structure hors-sol à moyen terme. On estime à environ un million de francs le surcoût de prise en charge en abri de protection civile par rapport à un foyer normal ou à des appartements.
- L'augmentation du taux d'assistance des demandeurs d'asile, due à une plus grande difficulté à s'insérer dans le marché du travail en raison de la crise, mais aussi à un nombre important de nouveaux arrivants, moins bien intégrés que les personnes présentes depuis plus longtemps. Cette analyse est confirmée par la comparaison des dépenses en excluant les charges d'assistance financière, soit la part de financement cantonal en frais variable ; l'augmentation des dépenses est alors limitée à 9.1% pour une population qui augmente de 10.9%.
- La fermeture du foyer du Simplon, propriété de l'Etat auquel aucun loyer n'était payé, ainsi que l'augmentation du nombre de demandes d'asile, ont nécessité la location de nouveaux appartements dont le loyer est beaucoup plus élevé que la moyenne des loyers payés par l'établissement. Il faut d'ailleurs constater que la diminution de la population hébergée jusqu'en 2007, puis son augmentation depuis mi-2008, ont un prix pour le canton. Les baux qui sont abandonnés en période de baisse ne peuvent en effet être remplacés en période de hausse que par des nouveaux objets plus coûteux. Les fluctuations de population ont donc un coût à long terme.

Le budget 2010 se distingue encore des précédents par les montants importants prévus pour les frais de rénovation de ses immeubles (13.6 millions de francs en 2010, contre 4.5 au budget 2009

et 0.3 aux comptes 2008). C'est le reflet de la remise en état du parc immobilier de l'établissement qui n'a bénéficié d'aucun gros travaux d'entretien depuis l'acquisition des objets qui le constituent (ce projet est décrit dans l'exposé des motifs sur le budget 2010 de l'Etat, ce dernier garantissant les emprunts que devra contracter l'établissement pour le réaliser).

Ces travaux seront financés par la dissolution du fonds de rénovation dont dispose l'établissement et par l'affectation extraordinaire audit fond des plus-values que les travaux apporteront aux immeubles concernés. Il est à relever qu'aucune attribution extraordinaire ne devra être financée par la subvention cantonale en 2010, un montant de 1.8 million pouvant être affecté à cet effet sur l'exercice 2009 pour les travaux déjà engagés et devant être réalisés en 2010.

Parmi les autres projets contenus dans ce budget, on peut encore citer la poursuite de l'équipement des foyers et des antennes EVAM en cybercafés, en collaboration avec l'association Joker, avec quatre nouveaux sites prévus en 2010. Dès leur ouverture, chacun d'entre eux vient se placer en tête des cybercafés Joker quant à leur fréquentation, les heures d'ouverture de certains d'entre eux ayant d'ailleurs dû être adaptées afin de pouvoir répondre à la demande. Particulièrement appréciés par les migrants, ces équipements sont principalement utilisés pour surfer sur Internet ; ils permettent, selon une enquête, de s'informer sur l'actualité et de communiquer avec des proches, en particulier dans le pays d'origine. Ils sont également utilisés pour faire de nouvelles connaissances en Suisse, pour chercher du travail et pour « passer le temps ».

Il est également prévu en 2010 d'améliorer le dispositif d'intégration des bénéficiaires d'une admission provisoire (livrets F) en tenant compte notamment d'un rapport d'évaluation effectué par l'Université de Neuchâtel et l'Idheap ; un colloque est organisé dans ce but en janvier. Quant au programme de formation en cuisine, qui dispose de locaux réaménagés pour lui permettre de produire la totalité des repas pour l'aide d'urgence et le foyer MNA (soit environ 2200 par semaine), il va fournir à partir du mois de mars les repas pour le foyer de Nyon, soit environ 600 de plus qu'actuellement, ce qui se traduira par une diminution des coûts.

Enfin, le plan stratégique adopté à fin 2008 et couvrant la période 2009 à 2011 continue d'être mis en œuvre avec une série de projets qui ont démarré après avoir été sélectionnés sur la base des critères suivants : augmentation de la satisfaction des clients, amélioration de l'efficacité, amélioration de l'image, amélioration des coûts et augmentation de la satisfaction des collaborateurs.

2 ANALYSE PAR MÉTIER

2.1 Direction

Cette partie du budget est influencée par les dépenses informatiques, en hausse de 237'000 francs en raison du développement du logiciel métier Asylum qui doit encore intégrer des besoins pour la sécurisation de l'assistance financière et l'hébergement.

2.2 Support

L'unité Support regroupe les activités centrales et de soutien aux métiers opérationnels. Son budget intègre notamment une augmentation de la dotation pour intensifier l'archivage des anciens dossiers et pour la mise en œuvre du plan stratégique.

2.3 Encadrement

L'augmentation constatée pour cette unité s'explique par les frais importants d'exploitation de l'abri de Nyon, qui n'étaient pas prévus au budget 2009 : surveillance et encadrement à l'abri, animation de la structure de jour et fourniture des repas.

2.4 Hébergement

L'augmentation des dépenses s'explique principalement par la mise en œuvre du plan de rénovation des immeubles propriété de l'établissement. Elle est entièrement compensée par une dissolution du fonds de rénovation.

2.5 Assistance

L'augmentation des dépenses provient de l'augmentation du taux d'assistance de la population prise en charge par l'établissement.

3 ANALYSE PAR COMPTE

3.1 Financement cantonal des prestations d'assistance

Le total du financement cantonal augmente de 12.1%, alors que la population est en hausse de 10.9% (voir les explications dans l'introduction). En ne tenant compte que des frais fixes et des frais fixes spécifiques, soit en excluant l'assistance financière délivrée aux demandeurs d'asile, l'augmentation du financement cantonal se monte à 9.1%.

3.2 Produits d'hébergement

Ces produits sont en diminution, ce qui reflète la diminution du nombre de personnes occupant sans droit un logement EVAM (permis B), ensuite de l'opération de récupération de ces logements menée durant le premier semestre 2009 auprès des célibataires. Cette diminution s'explique aussi, dans une moindre mesure, par la résiliation de baux dont bénéficiaient des locataires tiers. Dans les deux cas, ces logements étaient nécessaires à l'EVAM pour héberger les nouveaux arrivants.

3.3 Produits frais médicaux

La diminution de recettes à ce poste, qui concerne les frais médicaux hors LAMal, est partiellement compensée par la diminution prévue des charges correspondantes.

3.4 Autres produits – facturations diverses

Il s'agit de diverses facturations aux personnes assistées, poste qui reste stable.

3.5 Revenus des requérants

Ce poste, qui comptabilise les revenus des requérants partiellement assistés, retrouve son niveau de 2008 et est en légère augmentation par rapport au budget 2009. Il est basé sur les observations faites en 2009. Cette augmentation n'est pas forcément liée à une augmentation du degré d'autonomie de la population assistée, mais reflète plutôt la perte partielle d'autonomie de personnes financièrement autonomes, ce qui augmente les revenus à ce poste. Au vu de l'observation des charges d'assistance, il semble plutôt que l'on assiste à une augmentation du taux de dépendance à l'assistance de la population concernée.

3.6 Produits divers

La diminution de ce poste est due essentiellement à la forte réduction des taux d'intérêts créanciers que l'établissement était en mesure de percevoir sur ses liquidités avant fin 2008.

3.7 Charges d'assistance

En forte augmentation, ce poste reflète à la fois l'augmentation de la population assistée et son taux de dépendance plus élevé à l'assistance. Comme mentionné en introduction, on peut y voir les effets conjugués de la crise, mais aussi de la plus forte concurrence des travailleurs européens en raison de l'extension du bassin de recrutement de cette main-d'œuvre plus facile à engager.

3.8 Loyer et charges des appartements, centres et locaux

Ce poste augmente moins que la quantité de population à héberger, notamment en raison du faible loyer de l'abri PC de Nyon (cependant largement compensé ailleurs par des frais d'exploitation plus élevés) et par la récupération d'appartements auparavant occupés par des permis B et des locataires tiers.

3.9 Frais de rénovation (Fonds)

Il s'agit des rénovations d'immeubles financées par dissolution du fonds de rénovation.

3.10 Electricité des appartements, centres et locaux

Ce poste est en rapport avec celui des loyers.

3.11 Frais médicaux

Il s'agit de frais hors LAMal et de remboursements effectués aux assurés individuels assistés.

3.12 Charges du personnel

L'augmentation à ce poste par rapport au budget 2009 s'explique par les charges liées aux mesures d'encadrement de l'abri de Nyon et de la structure de jour, à l'augmentation de la population à assister et à l'internalisation de conciergeries d'immeubles, du développement informatique et d'une partie de la surveillance actuellement sous-traitée.

La nouvelle approche dans ce domaine est basée sur une surveillance généralement assurée par du personnel EVAM lorsqu'un seul surveillant est présent et par des équipes mixtes lorsque plusieurs surveillants doivent travailler ensemble, de sorte à ce que du personnel de l'établissement soit en principe en permanence présent lors des périodes surveillées. Des exceptions sont possibles pour assurer les rotations de personnel et les remplacements.

3.13 Outsourcing surveillance

Malgré l'internalisation d'une partie de la surveillance, ce poste est en augmentation en raison de l'important dispositif de surveillance de l'abri de Nyon (deux surveillants 24 heures sur 24) et de l'augmentation du tarif appliqué par le sous-traitant dont le contrat arrive à terme début 2010. Un nouveau contrat a été conclu après une procédure conforme à la législation sur les marchés publics.

3.14 Frais d'exploitation des programmes d'occupation

Les programmes d'occupation, qui intègrent désormais une importante part formative et sont liés à des mesures d'aide à la recherche d'emploi, sont globalement en augmentation. Ils permettent de

favoriser l'intégration des migrants, tout en fournissant de précieuses prestations internes, notamment dans le domaine de la traduction, de l'encadrement des mineurs non accompagnés, de l'entretien des bâtiments et de la production de repas.

3.15 Frais de véhicules

Ce poste reste stable, l'achat d'un lot de véhicules ayant pour effet d'augmenter les amortissements et de diminuer les charges d'entretien.

3.16 Assurances et taxes

Cette rubrique regroupe aussi bien les assurances liées à l'activité de l'établissement, à l'exception des immeubles, que celles couvrant la population assistée.

3.17 Développement et exploitation de l'informatique

La poursuite de la sécurisation de l'assistance, le traitement de la subsidiarité et la concentration de l'ensemble du métier sur le logiciel Asylum nécessitent encore des développements, ainsi que la fin de l'étude d'un schéma directeur informatique.

3.18 Honoraires de tiers

Ce poste n'enregistre pas de changements importants. Il regroupe les honoraires du réviseur ainsi que quelques mandats juridiques et un appui pour l'étude d'un nouveau système de rémunération, en remplacement de l'actuel, basé sur celui que l'Etat a abandonné en 2008.

3.19 Frais de télécommunication

Le passage progressif des sites à la téléphonie par IP permet encore de diminuer les dépenses, avec toutefois des investissements initiaux.

3.20 Frais d'administration divers

La compression de plusieurs postes a permis de réduire les charges.

3.21 Pertes sur débiteurs

Ce montant est stable. Il concerne les créances de l'établissement envers des requérants d'asile disparus ou envers d'anciens requérants d'asile à l'encontre desquels la poursuite s'est soldée par un acte de défaut de bien. Celui-ci est toutefois réactivé régulièrement afin de récupérer éventuellement les sommes restant dues.

3.22 Intérêts et frais bancaires

L'augmentation budgétée est due à l'emprunt qui sera effectué pour assurer les liquidités nécessaires aux rénovations du parc immobilier.

3.23 Amortissement des immobilisations

L'augmentation correspond essentiellement à la première année d'amortissement pour la réfection, l'équipement et la participation à la mise aux normes de protection contre l'incendie du site de Crisier, dévolu à la phase d'accueil et de socialisation des nouveaux arrivants.

3.24 Fonds de rénovation des immeubles

L'attribution ordinaire est effectuée en fonction des règles habituelles (1/30^e de la valeur au bilan).

La dissolution tient compte de la mise en œuvre du plan de rénovation des immeubles propriété de l'établissement. Elle compense les montants prévus à ce titre au poste Frais de rénovation (Fonds).

L'attribution extraordinaire correspond à l'augmentation de la valeur des immeubles en raison des travaux effectués. Aucune attribution extraordinaire financée par la subvention 2010 n'est nécessaire grâce à une attribution extraordinaire pouvant être effectuée en 2009 en raison du bon résultat escompté de l'exercice.

3.25 Attribution/Dissolution Ducroire

Dissolution partielle de la provision pour pertes sur débiteurs (Ducroire). Montant en corrélation avec les pertes mentionnées ci-dessus.

3.26 Attribution/Dissolution générale aux provisions et réserves

Pas de commentaires

3.27 PP

Ce poste répercute l'attribution annuelle à la provision pour la remise en état des centres loués.